

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE SOCIALE RÉGIONALE

TOUS MOBILISÉS POUR LIMITER LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA CRISE SANITAIRE EN PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 24 mars 2021

Didier Martin, préfet de la région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, présidente de la région des Pays de la Loire, les représentants régionaux des partenaires sociaux(), organisations patronales et syndicales, ont poursuivi lundi 22 mars les travaux de la conférence sociale régionale. La tenue de cette quatrième conférence témoigne de la dynamique collective qui se maintient en Pays de la Loire pour partager les expertises sanitaires, économiques et sociales et limiter l'impact économique et social de la crise sanitaire. Au-delà des plans de relance massifs, déployés par l'État et la Région, toutes les parties prenantes insistent sur la nécessité d'agir collectivement pour les plus fragiles. Elles partagent aussi l'objectif d'identifier le plus en amont possible les entreprises en difficulté pour limiter les défaillances par un accompagnement adapté des chefs d'entreprise. Enfin, elles s'accordent pour regarder les conditions d'exercice du télétravail en Pays de la Loire et en tirer les enseignements pour l'avenir.*

Agir pour les personnes les plus vulnérables

« La crise se prolonge et les effets économiques et sociaux sont là » constate le préfet. La présidente de la Région se dit « interpellée » par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Pays de la Loire. Les partenaires sociaux soulignent la paupérisation d'une partie de la population, et en particulier des jeunes. Ils veulent mobiliser les ressources susceptibles d'œuvrer à des fins caritatives comme par exemple le mécénat de compétences. Le principe est simple : participer à un projet d'intérêt général pour le compte d'une association sur son temps de travail.

Identifier les entreprises en difficulté et proposer un accompagnement adapté

2020 a connu une baisse de 38% des défaillances d'entreprise. Cette situation qui peut sembler positive fait craindre un afflux de défaillances dans les prochains mois. Le dispositif « Signaux faibles » sera déployé en complémentarité avec les dispositifs existants. « Signaux faibles » est basé sur un algorithme qui permet de détecter le plus en amont possible les entreprises présentant un risque élevé de défaillance. Le dispositif est sécurisé et accessible uniquement aux instances publiques (Banque de France, Trésor public, DIRECCTE, URSSAF). Une fois identifié, un contact est pris avec le chef d'entreprise pour lui proposer un accompagnement adapté. Cette identification fait aussi l'objet d'une mobilisation partenariale au plus près des bassins d'emploi au sein des CLEFOP (comités locaux emploi formation orientation professionnelle).

Afin d'optimiser le déploiement de ces outils, les partenaires conviennent de convoquer une réunion des acteurs de la charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises. Le réseau des interlocuteurs privilégiés qui offre une centaine de contacts en Pays de la Loire maintient, lui aussi, sa mobilisation.

Les acteurs de l'évolution professionnelle œuvrent aussi ensemble au sein d'un groupe de travail du CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle). Ils ont débuté leurs travaux par la mise en œuvre du nouveau dispositif Transco. Ces premières avancées sont importantes au regard des risques qui pèsent sur l'emploi.

Organiser le retour d'expérience sur le télétravail

En déclinaison de l'accord national interprofessionnel (ANI) et pour maintenir la pandémie sous contrôle, le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) sera saisi pour organiser des groupes de travail dédiés à ce retour d'expérience.

Les entreprises peuvent aussi s'appuyer sur les services de l'ARACT dans le cadre du dispositif « objectif reprise ».

(*) Sont membres de la conférence sociale les organisations suivantes : MEDEF , CPME, U2P, FRSEA
/ CFDT, CFTC, CFE- CGC et UNSA

Contact presse :

Préfecture de la région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Région des Pays de la Loire

Gwenola Cariou – Huet - Tél : (33) 2.28.20.60.65/

06.82.80.18.92 gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr